



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES
COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

M. OLIVIER DUSSOPT
MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS
AUDITION PAR LA DELEGATION AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LA
DECENTRALISATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
MARDI 18 JANVIER 2022
17 HEURES 30

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,**

Je suis heureux de vous retrouver, après la période budgétaire intense que nous venons de connaître, pour évoquer la situation de nos territoires et tenter de dresser un bilan des politiques menées par le Gouvernement en leur faveur.

I- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ont augmenté par rapport à leur niveau d'avant crise

Je souhaite tout d'abord vous présenter **l'ensemble des concours financiers de l'année 2021 affectés aux collectivités et les actions réalisées dans nos territoires.**

J'ai souvent présenté, depuis le début de la crise, le montant des crédits de soutien d'urgence consacrés aux collectivités ainsi que celui des crédits dédiés à la relance dans nos territoires. **Je voudrais aujourd'hui avoir une approche plus globale, en m'arrêtant sur l'ensemble des crédits dédiés aux collectivités territoriales en 2021, quel qu'en soit le vecteur.**

Ce montant a atteint 62,8 Md€ en AE et 58,9 Md€ en CP, en nette augmentation par rapport au niveau d'avant crise et à l'année dernière (+17 % d'AE et +12% de CP par rapport à 2019).

→ Les prélèvements sur recettes représentent 43,4 Md€ en AE et CP. **Ils ont progressé de 2,5 Md€ par rapport à 2019**, en raison notamment des dispositifs de compensation des pertes de recettes des collectivités et de la compensation de la révision des valeurs locatives des établissements industriels dans le cadre de la réforme des impôts de production.

→ Les crédits de la mission RCT ont eux aussi **progressé**, pour atteindre 4,7 Md€ en AE et 4,2 Md€ en CP. Cette progression par rapport au niveau d'avant crise tient principalement à **l'ouverture de 950 M€ sur la dotation de soutien à l'investissement local en 2020**, ainsi qu'à **l'augmentation de 228 M€ de la dotation masques et de 315 M€ du fonds de stabilisation des départements sur les deux dernières années.**

→ Le même constat peut être fait sur les crédits de subventions des différents ministères aux

territoires, qui atteignent 4,7 Md€ en AE et 5 Md€ en CP.

→ Après avoir diminué en 2020, **la TVA des régions** a dépassé son niveau d'avant crise (4,3 Md€ en 2019) dès 2021, pour atteindre 4,6 Md€.

→ Enfin, les crédits budgétaires fléchés vers les collectivités territoriales sur les missions « urgence » et « relance » représentent 5,1 Md€ en AE et 1,4 Md€ en CP. Ils concernent les **dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement instituées pendant la crise (dotation rénovation thermique et dotation régionale d'investissement)**, les mesures sectorielles du plan de relance à destination des collectivités ainsi que le dispositif « régies ».

II- Avec ces crédits, nous avons renforcé de manière inédite la cohésion des territoires

Nous avons considérablement renforcé la cohésion des territoires, quels qu'ils soient, à travers notamment les **contrats des plan Etat-régions, auquel l'Etat participe à hauteur de 28 Md€ sur la période 2021-2027.**

En outre, nous nous sommes engagés à hauteur de 3 Md€ entre 2020 et 2026 dans le programme « Petites Villes de demain » pour permettre aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité de concrétiser leur projet de territoire, à travers un accompagnement renforcé, et notamment via le financement du recrutement d'un chef de projet. Ce sont 1 600 communes lauréates qui bénéficient de cet accompagnement dédié.

Nous avons aussi mobilisé 5 Md€ sur 5 ans pour abonder le plan « Action Cœur de Ville », qui cible 222

viles petites et moyennes afin de répondre aux enjeux d'attractivité de ces territoires par la réhabilitation des logements, la réimplantation des commerces et la rénovation des espaces publics.

Le déploiement du programme France Services, qui permet à tout citoyen de trouver un accompagnement aux principales démarches administratives à moins de 30 minutes de chez lui, est également un succès. **Plus de 2 000 structures ont été labellisées à ce jour. Cet engagement de l'Etat depuis 2019 n'a fait que croître, pour accompagner le déploiement du réseau** : les crédits, qui s'élevaient à 15,7 M€ en 2019 ont augmenté en 2020 et 2021, à hauteur respectivement de 18,5 M€ et 28,4 M€. Pour 2022, 36,3 M€ en AE et en CP ont été prévus par la LFI, soit une augmentation de 8 M€ par rapport à la LFI 2021. Cette démarche va de pair avec le déploiement du nouveau réseau de proximité de la DGFIP et la relocalisation de certains de ses services en dehors de la région francilienne.

Pour répondre aux difficultés de certains territoires particulièrement fragiles, l'État a également initié et développé des démarches d'accompagnement renforcé des collectivités territoriales qui ont pris la forme de pactes de développement territorial (pacte Sambre Avesnois Thiérache, renouveau du bassin minier, plan de transformation et d'investissement pour la Corse, plan Marseille en grand).

Nous avons aussi œuvré en matière sociale.

La recentralisation du RSA, débutée en 2019 en outre-mer et dont vous avez voté l'expérimentation dans le PLF 2022 pour d'autres départements, a représenté 1,8 Md€ de coût pour l'Etat (Guyane, Mayotte et La Réunion). Cette réforme permet d'alléger considérablement la charge induite par la progression de ces dépenses pour les départements.

Le Gouvernement a également mobilisé 300 M€ pour la stratégie enfance et 900 M€ pour le soutien aux

personnes les plus précaires, avec entre autres 106 M€ pour l'insertion des allocataires du RSA, ou encore 51 M€ pour la tarification sociale des cantines et les petits déjeuners à l'école.

Nous accompagnons aussi les collectivités en matière de développement durable et de prévention des risques, par l'intermédiaire du **financement du fonds Barnier** (155 M€ en AE et 149 M€ en CP), de l'AFITF (pour 5 M€), ou encore de la dotation biodiversité (dont le montant a été doublé dans la LFI pour 2022 en passant de 10 M€ à 20 M€).

Enfin, en matière culturelle, **près de 60 M€ ont été transférés aux collectivités pour soutenir le spectacle vivant** en 2021 pour cofinancer de nombreux projets et des structures sur l'ensemble du territoire. De même, **l'État a consacré 63,8 M€ à la démocratisation de la culture**, avec notamment un partenariat renforcé avec les collectivités territoriales tant au titre de l'éducation

artistique et culturelle (EAC) que du soutien aux établissements d'enseignement supérieur (ESC).

→ Vous le voyez, sans que celui-ci puisse être exhaustif, **ce tableau des principales actions qui ont été menées sur l'ensemble du territoire en 2021 montre à quel point il a été fondamental, pour le Gouvernement, d'accompagner chacun de nos concitoyens, « où qu'il habite ».**

III- Grâce au soutien massif de l'Etat en faveur des collectivités, les collectivités territoriales sont les acteurs publics qui ont le mieux résisté face à la crise

Les dispositifs de compensation des pertes de recettes des collectivités pendant la crise **ont permis de donner de la visibilité aux élus locaux** en leur garantissant un niveau de recettes minimal.

Si la **bonne résilience des recettes locales** a permis de moins solliciter l'enveloppe prévisionnelle exceptionnelle de 4,2 Md€ initialement prévue, **ces dispositifs ont néanmoins été très efficaces pour les collectivités les plus affectées par la crise.**

→ **Le « filet de sécurité » du bloc communal**, ouvert par la troisième loi de finances rectificative pour 2020 et prorogé en 2021 pour les pertes de recettes fiscale, **a permis de verser 124 M€ en 2020 et plus de 150 M€ en 2021** d'après les dernières prévisions.

- **Un dispositif spécifique pour les outre-mer (plus de 40 M€ entre 2020 et 2021) a également permis d'aider les collectivités les plus fragiles.**

- **Plus de 200 M€ ont également été versés en 2021 au titre du mécanisme de compensation des pertes de recettes tarifaires des régies, qui ont permis d'aider très directement des services de proximité.**

- **IDFM a perçu plus de 2 Md€ d'aides : une aide de 151 M€ et une avance de trésorerie de 274 M€ qui s'ajoutent aux deux avances à taux zéro en 2020 et en 2021, pour des montants respectifs de 1 175 M€ et 800 M€. Les autres AOM ont quant à elles bénéficié d'une avance remboursable de 647 M€ effectivement décaissés en 2021.**

Le Gouvernement a ainsi adapté son dispositif de soutien aux pertes de recettes tout au long de la crise en

prenant en compte les besoins dont les collectivités lui faisaient part.

En outre, le Gouvernement a apporté plus de 20 Md€ d'aide directe à l'investissement local entre 2020 et 2021 permettant aux collectivités d'être des acteurs de premier plan de la relance dans leur territoire.

→ A ce titre, **en plus des dotations classiques à l'investissement que le Gouvernement s'est engagé dès 2018 à maintenir au niveau très élevé de 2 Md€, le Gouvernement a débloqué une enveloppe exceptionnelle de 2,5 Md€ de soutien à l'investissement local, dont les 950 M€ de DSIL exceptionnelle, qui ont été totalement engagés.**

→ Les **950 M€ de dotation rénovation thermique et les 600 M€ de dotation régionale d'investissement** ont également été intégralement engagés en 2021 et notifiés aux collectivités, ce qui leur a permis de lancer dès cette année leurs

marchés et de passer commande auprès des entreprises de leurs territoires. Je veux souligner l'engagement des services de l'Etat en région et des collectivités pour avoir, aussi rapidement, réussi à sortir des projets d'investissement et ainsi participé directement à la relance.

→ Enfin, les versements du **fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteignent en 2020 et 2021 des montants très importants, respectivement de 6,4 Md€ et 6,7 Md€.**

Les actions du Gouvernement à destination des collectivités territoriales ont largement porté leurs fruits.

→ La situation financière des communes, et notamment des plus petites d'entre elles, a été confortée et ces dernières ont fait preuve d'une grande résilience face aux conséquences économiques de la crise sanitaire.

→ Concernant l'exécution 2021, les données dont je dispose sont encore provisoires, mais nous permettent cependant de dégager des **premières tendances très positives** avec une évolution à la hausse de **l'épargne brute de l'ensemble des collectivités** qui illustre la dynamique de reprise économique.

IV- La situation financière des collectivités devrait encore s'améliorer en 2022

Les données dont nous disposons sur les recettes 2022 nous font augurer un fort rebond des finances locales, même s'il convient à ce stade de rester prudents sur les constats que nous faisons en début d'année.

Les perspectives d'amélioration des finances locales s'inscrivent, d'abord, dans l'horizon d'une croissance économique vigoureuse pour les années qui viennent, estimée à 4% du PIB pour 2022. La consolidation de la dynamique économique est une véritable garantie du dynamisme des recettes fiscales locales. Les droits de mutations à titre onéreux (DMTO), ayant déjà connu un fort rebond en 2021, devraient continuer à croître en 2022.

Mesdames et Messieurs les députés, nous avons œuvré massivement en faveur de nos territoires et continuons à

le faire : c'est essentiel. Je vous remercie de votre engagement à leurs côtés !